

## HERBICIDE

# KARMEX®

Une polyvalence et une valeur inégalées pour la suppression à effet rémanent des mauvaises herbes. Permet d'effectuer une suppression sélective des mauvaises herbes dans les cultures de raisins et d'asperges, ou de plusieurs mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les zones non cultivées où un sol nu est désiré.



### MATIÈRE ACTIVE

Diuron

### GROUPE DE CHIMIE

Groupe 7

### DOSES D'APPLICATION ET FORMATS

· 1 sac de 11,35 kg

Asperge :

- En sol léger et sableux : 0,45 à 0,91 kg/acre (surface réellement traitée)
- En sol argileux : 0,91 à 1,82 kg/acre (surface réellement traitée)

Raisins :

- En sol léger et sableux : 0,91 à 1,32 kg/acre (surface réellement traitée)
- En sol argileux : 1,32 à 2,71 kg/acre (surface réellement traitée)

En terre non cultivée :

- En sol sableux ou limoneux-sableux : 4,5 à 11 kg/acre en pulvérisation généralisée
- En sol argileux : 16 à 22 kg/acre en pulvérisation généralisée

Avec un traitement localisé :

- 115 g/100 m<sup>2</sup> = 11,25 kg/ha

Canaux d'irrigation et fossés de drainage (usage restreint) :

- 115 g/100 m<sup>2</sup> = 11,25 kg/ha

### CULTURES HOMOLOGUÉES :

- Asperges
- Raisins
- Terre non cultivée

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Asperges, raisins :

- Plantules de mauvaises herbes tels que la digitale sanguine, les sétaies, l'amarante, l'herbe à poux et le chénopode blanc.

En terre non cultivée :

- Un grand nombre de mauvaises herbes graminées et à feuilles larges, annuelles et vivaces.

Avec un traitement localisé :

- Un grand nombre de mauvaises herbes graminées et à feuilles larges, annuelles et vivaces, ainsi que les plantes vivaces à racines profondes telles que le chiendent et la linaira.

### FONCTIONNEMENT :

Pour supprimer les mauvaises herbes, appliquer par pulvérisation à la surface du sol. Les signes de destruction apparaissent lentement et seulement une fois que l'eau a entraîné le produit dans la zone racinaire des mauvaises herbes.

# KARMEX®

## STADE DE LA CULTURE :

### Raisins :

- Appliquer seulement dans les vignobles bien établis (âgés d'au moins 3 ans), en bande le long des rangées de vigne.

### Asperge :

- Ne pas appliquer sur les asperges nouvellement plantées, les plantules pendant la première saison suivant leur transplantation ni les plantes aux racines exposées, car cela pourrait entraîner des dommages sévères.
- Appliquer en bande ou en traitement généralisé.
- 2 traitements peuvent être faits.

### En terre non cultivée :

- En tout temps, sauf sur sol gelé.
- On obtient les meilleurs résultats en appliquant juste avant le début de la pousse des mauvaises herbes.

### Canaux d'irrigation et fossés de drainage (usage restreint) :

- Dans les canaux d'irrigation, appliquer durant la saison de non-culture et quand les canaux ne sont pas utilisés.

## VOLUME D'EAU :

100 à 160 L/acre de la surface réellement traitée.

## RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE :

L'eau est préférable et nécessaire pour transporter la matière active dans la zone racinaire.

## MÉLANGES EN CUVE VALIDÉS :

Aucun mélange enregistré.

## DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Peser avec précision la quantité requise de Karmex® et la mélanger dans le volume d'eau nécessaire.
2. En tout temps, maintenir le produit en suspension dans la cuve du pulvérisateur, idéalement par un système d'agitation mécanique ou hydraulique continu.
3. Les filtres doivent avoir une ouverture d'au moins 50 mailles au pouce linéaire.

## ROTATION DES CULTURES :

### Asperge :

- Au cours des deux années suivant le dernier traitement, ne pas planter ou semer quelque culture que ce soit dans une zone traitée à défaut de quoi cette culture subséquente pourra subir des dommages.
- Ne pas appliquer sur des variétés naines ou semi-naines.

## DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE :

Sans objet.

## RESTRICTIONS CONCERNANT LE PÂTURAGE :

Ne pas faire paître le bétail dans les zones traitées ni récolter celles-ci comme fourrage.

## ENTREPOSAGE :

- Empêcher tout contact du produit avec des engrais, des insecticides, des fongicides ou des semences.
- Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale avec ce produit.

## CONSEILS PRATIQUES :

Karmex nécessite un apport d'eau par la pluie ou l'irrigation après le traitement. Les sols sableux ou limoneux-sableux requièrent une dose d'application plus faible que les sols argileux ou riches en matière organique. Appliquer les doses plus élevées sur les terres non cultivées où dominent les mauvaises herbes vivaces. Sur les terres non cultivées, la repousse du plantain, du chardon ou de la carotte sauvage indique la nécessité d'un nouveau traitement.